




Publié le : 20 SEP. 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,	 Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 20 SEP. 2021
--	---	---

Service : D. VOIRIE
Réf : PARC AUTO - N° 440

ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Remboursement par virement de notre assurance flotte automobile 'SMACL ASSURANCES' de la somme de 125,00 euros correspondant aux 50 % de la franchise sur l'accident du 04 janvier 2021, avec le véhicule code 0836 - immatriculé DZ-419-XS et à l'ouverture du dossier sinistre n°2021 000 044D.

Notre Compagnie d'Assurance flotte automobile «SMACL ASSURANCES» propose de nous rembourser par virement la somme de 125,00 euros correspondant aux 50 % de la franchise sur l'accident du 04 janvier 2021, avec le véhicule code 0836 – immatriculé DZ-419-XS et à l'ouverture du dossier sinistre n°2021 000 044D.

par

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 07 en date du 16 avril 2014, rendue exécutoire le 24 avril 2014, déléguant au Maire, une partie de ses attributions,

VU l'ouverture du dossier sinistre n°2021 000 044D impliquant le véhicule 0836 – immatriculé DZ-419-XS accidenté le 4 janvier 2021.

VU le remboursement par virement de la somme d'un montant de 125,00 euros correspondant aux 50 % de la franchise de ce véhicule.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Cette décision accepte l'indemnité de 125,00 euros (cent vingt cinq euros).

ARTICLE 2 : d'encaisser cette recette sur le chapitre 77 du budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le : 20 SEPT 2021

Robert MENARD





AM) ou
TRIANGLE

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2021000044D - 1422

AUTO MATERIEL

Tél : 0549337681

Courriel : indemnisations-auto@smacl.fr

COMMUNE DE BEZIERS

PLACE GABRIEL PERI

CS 60715

34508 BEZIERS CEDEX

V/Réf. :

SINISTRE DU 04/01/2021

FIAT DZ-419-XS

Niort, le 28 juillet 2021

Cher(e) sociétaire,

Nous revenons vers vous dans le cadre de l'affaire citée en références.

Pour ce dossier, veuillez noter que nous avons réglé la somme de 125,00 € à VILLE DE BEZIERS, le 28/07/2021.

Ce dossier est désormais archivé.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions de croire, Cher(e) sociétaire, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la SMACL,
VAUCLARE ANAIS